

9. Avez-vous trouvé que la mouture en entrepôt fût avantageuse, praticable et juste pour tous les intéressés, et la recommanderiez-vous dans le cas de l'imposition d'un droit sur les blés étrangers ?

10. Comme le droit *ad valorem* de 20 pour cent, imposé aux Etats-Unis sur les farines, comparé au droit spécifique de 20 par boisseau de blé, opère généralement comme droit différentiel contre le meunier canadien, serait-il à propos, selon vous, que le parlement canadien imposât des droits différentiels ?

Education des classes agricoles et ouvrières.

Nous faisons l'extrait suivant de l'excellent écrit sur l'Education, publié dans *l'Opinion Publique* par M. Hubert LaRue, de Québec, qui intéresse au plus haut degré les cultivateurs anciens de leur art.

L'éducation agricole aurait pour objet de continuer l'éducation commencée à l'école. Pour cela, il faudrait, dans nos campagnes, créer des bibliothèques de paroisses; ces bibliothèques seraient composées de livres à la fois instructifs, moraux et amusants.

Les livres ennuyeux — et le nombre en est grand — devraient en être bannis, de même que ceux qui pécheraient le moins du monde contre la morale. Pour éviter ce dernier danger, le plus grave de tous, il faudrait que ces bibliothèques fussent sous la surveillance immédiate des curés. — Une légère souscription permettrait d'augmenter, peu-à-peu, le nombre des livres, et de réparer ceux qu'un trop long usage aurait détériorés.

Il ne faudrait pas oublier de garnir quelques rayons de ces bibliothèques de livres traitant de l'agriculture: la série complète et reliée de tous nos journaux agricoles devraient y occuper une des premières places.

Voici ce que j'écrivais en 1867, au sujet de l'éducation de la classe agricole. Le temps écoulé depuis n'a nullement modifié mes idées.

Je parlais des sociétés littéraires de nos villes; et après avoir reconnu qu'elles sont un puissant moyen de reposer l'esprit et de féconder l'intelligence, j'ajoutais:

« On pourrait m'objecter que tous ces délassements intellectuels, faciles au sein de nos villes, où l'on trouve des bibliothèques publiques, des salles de lecture ne sont guère possibles dans nos campagnes, où rien de cela n'existe. Et pourtant, si ces recreations sont nécessaires dans nos villes, combien plus ne le sont-elles pas dans nos campagnes où l'isolement ne peut qu'engendrer la pire de toutes les maladies, la maladie de l'ennui! Qui est-ce qui pourrait empêcher les cultivateurs de nos paroisses de faire une légère souscription entre eux pour l'achat de petites bibliothèques composées de livres à la fois instructifs et amusants? Objectera-t-on les frais que ferait encourir une telle acquisition? Mais, que de dépenses inutiles ne font pas, tous les jours, même les économes! Que les habitants de nos campagnes mettent moins de vanité dans leurs habits, moins de luxe sur leurs voitures, et il leur sera bientôt permis de créer des bibliothèques de paroisses qui ne manqueront pas d'avoir le meilleur effet sur l'esprit et le cœur de leurs enfants. Pourquoi encore, ne formerait-on pas des associations dans nos campagnes: associations dont les membres se réuniraient, de temps à autre, pour entendre une lecture sur l'histoire du Canada, par exemple, sur les beaux-arts ou les arts industriels, sur la science agricole avant tout. Je dis sur la science agricole avant tout; en effet, dans les pays constitutionnels chacun est tenu d'avoir sa marotte politique. Celui-ci tient pour la confédération, celui-là pour l'annexion; l'un veut le renouvellement du traité de réciprocité, l'autre, je ne sais trop quoi... Toutes ces grandes questions politiques n'ont, à mes yeux, qu'une importance secondaire, et à cent coudées au-dessus d'elles je place ma marotte à moi, qui est l'art agricole et la colonisation. Quant à l'éducation de la classe industrielle de nos villes, elle peut se faire de diverses manières: par des écoles spéciales, par des musées, des bibliothèques, des cours, etc., etc.

L'arrosement

Une publication agricole des Etats-Unis dit qu'on ne doit procéder qu'avec soin à l'arrosement des plantes, et qu'il ne faut pas les inonder le premier jour pour négliger ensuite pendant deux ou trois jours de les arroser du tout, mais tenir toujours le sol dans un état suffisant d'humidité. Ne vous servez jamais d'eau froide qui vient d'être puisée au puits ou à la citerne, parce que par là vous arrêteriez la croissance des plantes; au contraire, ayez soin de ne l'employer que trois ou quatre heures après qu'elle a été puisée, versée dans un baril et exposée à la chaleur du soleil; bien plus, si vous vous apercevez que l'eau n'est pas suffisamment réchauffée, versez dans le baril qui la contient quelques seaux d'eau chauffée au poêle. L'arrosement ne peut avoir un bon effet que s'il est soigneusement accompli. — Traduit par la *Gazette de Sorel*.

Petite chronique

— Nous lisons dans le *Journal des Trois-Rivières*.

« Nous apprenons de la campagne que les semailles touchent à leur fin sur la rive sud. Les dernières pluies ont fait beaucoup de bien. Malheureusement on remarque en plusieurs endroits l'apparition d'un grand nombre de petits vers qui détruisent les grains ensemencés. »

Encore une fois, que les cultivateurs, en présence de ce fléau destructeur qui paraît vouloir menacer leurs semences, se frappent la poitrine, et s'écrient du fond du cœur: *Parce Dieu!* Qu'ils élèvent leurs cœurs vers Dieu, par de ferventes prières. Combien ceux qui méprisent les âmes pieuses qui ont la louable idée d'organiser des souscriptions pour faire chanter des grand'messes pour les biens de la terre, ne doivent-ils pas craindre de plus grands fléaux de la part du Dieu irrité!

Nous lisons dans *l'Opinion Publique*:

« Les émigrés canadiens ont un ami dans la Chambre des Communes, M. Delorme, député de St. Hyacinthe. Ce monsieur a demandé au gouvernement fédéral s'il avait l'intention de prendre des mesures, pour arrêter l'émigration, opérer le repatriement et établir un système postal plus avantageux pour la transmission des valeurs entre les Etats-Unis et le Canada. Le gouvernement a répondu qu'il ferait tout en son pouvoir pour le bien public sur ces différentes questions. »

« M. Delorme voudra bien recevoir l'expression de la gratitude des émigrés canadiens pour ses services en cette circonstance. Nous comptons au moins un ami au sein des députés canadiens aux Communes, et un ami comme M. Delorme en vaut bien d'autres. »

RECETTE

Propriété désinfectante du charbon

Tout le monde connaît les propriétés absorbantes et désinfectantes du charbon. En voici une explication proposée par un cultivateur du Midi, pour enlever aux grains le goût et l'odeur du mois:

On les mélange lentement et peu à peu avec du charbon pulvérisé: on laisse ensuite pendant quinze jours le mélange s'opérer, puis on passe au moulin à cribler, et l'on obtient ainsi des grains exempts de toute odeur et de toute trace de mois. Le seigle traité de cette manière donne une farine d'excellente qualité. On doit procéder à ce mélange par une température douce.

Moyen d'empêcher la végétation des herbes au pied des arbres du jardin fruitier

Les racines des arbres en encombrant le pied des arbres empêchent souvent le développement des fruits; pour les empêcher de croître on garnit le pied de chènevoltes de lin brisées, sur une circonférence égale à la longueur des racines: les chènevoltes ont en outre l'avantage de donner aux arbres plus de vigueur et leur servent d'engrais. Indépendamment